

# Le Bihan

## Preuves pour la Petite Écurie (1762)

**L**ouis-Pierre d'Hozier, généalogiste du roi, dresse le procès-verbal des preuves de noblesse de Toussaint et Jean-Baptiste Le Bihan, frères, fils de Jacques-Claude Le Bihan, seigneur de Pennelé, et de Marie-Marguerite de Coetlosquet sa femme, le 2 juin 1762, en vue de leur admission comme pages de la Petite Écurie du roi.

Bretagne, mercredi 2 juin 1762.

Preuves de la noblesse de **Toussaint-Marie-Jaques-Joseph Le Bihan de Pennelé** et de **Jean-Batiste-Marie-Claude-François Le Bihan de Pennelé de Tréouret**, frères, agréés pour être élevé page du roy dans sa Petite Écurie sous la charge de monsieur le marquis de Beringhen, premier écuyer de Sa Majesté.

*D'or à un chevron de gueules sortant d'une onde d'azur mouvante de la pointe de l'écu.*

**1<sup>er</sup> degré, produisans.** [Toussaint <sup>1</sup>]-Marie-Jaques-[Joseph] Le Bihan de Pennelé, Jean-Batiste-Marie-[Claude]-François Le Bihan de Pennelé de Tréouret, frères, 1746, 1747.

Extrait du registre des batemes de l'église paroissiale de Saint-Martin de Morlaix, diocese de Leon en Bretagne, portant que **Toussaint-Marie-Jaques-Joseph**, fils de messire Jacques-Claude-Toussaint Le Byhan de Pennelé et de dame Marie-Marguerite-Thérèse-Claudine de Coetlosquet sa femme, né le 10 aoust 1746, fut batisé le 11 desdits mois et an.

Et que **Jean-Batiste-Marie-Claude-François**, fils de messire Jacques-Claude-Toussaint Le Bihan de Pennelé, lieutenant au regiment des gardes françoises et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et de dame Marie-Marguerite-Thérèse-Claudine du Coetlosquet, sa femme, né le 10 juillet 1747 et ondoyé le 13 desdits mois et an, reçut le supplement des ceremonies du bateme le 28 aoust suivant. Ces extraits signés de Keroulas, recteur de Morlaix, et legalisés.

1. La numérisation de la BNF a laissé des mots masqués en marge.

■ Source : Bibliothèque nationale de France, département des manuscrits, Français 32117, n. 56, fol. 117.

■ Transcription : **Amaury de la Pinonnais** en août 2018.

■ Publication : [www.tudchentil.org](http://www.tudchentil.org), novembre 2019.



**II<sup>e</sup> degré, père et mère.** Jacques-Claude Le Bihan, seigneur de Pennelé, Marie-Marguerite-Thérèse-Claudine de Coetlosquet sa femme, 1741. *De sable semé de billettes d'argent et un lion de même [morné], brochant sur le tout.*

Contrat de mariage de messire **Jacques-Claude** Le Bihan, seigneur de Pennelé, fils aîné de messire Toussaint Le Bihan et de dame Marie-Charlotte de Sevigné, seigneur et dame de Pennelé, Treouret, Veauberger, Penfrat, Guinbergere, etc, et accordé le 27 octobre 1741 avec demoiselle **Marie-Marguerite-Thérèse-Claudine du Coetlosquet**, fille de messire Jean-Batiste-François du Coetlosquet, seigneur du lieu, du Kergolet etc., chevalier de justice de l'ordre militaire de Notre-Dame de Montcarmel, Bethleem, Jerusalem et de Saint-Lazare. Ce contrat passé devant Pean et Guillou, notaires des comtés de Pensez et Penhoat.

Extrait du registre des batemes de la paroisse de Saint-Martin de Morlaix, portant que Jaques-Claude-Toussaint, fils de Toussaint Le Bihan, ecuyer, seigneur de Pennelé, et de demoiselle Marie Charlotte de Sevigné, sa femme, naquit le 29 decembre 1712, fut ondoyé le 31 du meme mois et reçut le supplement des ceremonies du batesme le 3 septembre 1719. Cet extrait signé Roussel, recteur de Saint-Martin, et legalisé.

[fol. 117v]

**III<sup>e</sup> degré, ayeul.** Toussaint Le Bihan, seigneur de Pennelé, Marie-Charlotte de Sevigné, sa femme, 1706. *De sable écartelé d'argent.*

Contrat de mariage de **Toussaint** Le Bihan, ecuyer, seigneur de Pennelé, accordé le 20 aout de l'an 1706 avec demoiselle **Marie-Charlotte de Sevigné**, fille de messire Jaques-Christophe de Cheviigné<sup>2</sup>, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine de vaisseau du roi, et de dame Marie de Mescam. Ce contract passé devant Guillou, notaire à Brest.

Acord fait le 2 octobre 1685, par lequel René Le Bihan, seigneur de Pennelé, fils aîné de Jean Le Bihan, ecuyer, seigneur dudit lieu de Pennelé, assigne à demoiselle Gilette Gourio, sa mère, pour son douaire, le manoir de Tréouret, et à Toussaint Le Bihan son frère germain le manoir de Pénanru en attendant qu'il put luy donner son partage dans les biens dudit feu sieur de Pennelé leur père. Cet acte reçu par Le Roux, notaire à Morlaix.



2. Ainsi dans le texte.

Bibliothèque nat. de France, dép. des manuscrits, Français 32117, n. 56, fol. 117

Emancipation des personnes de Gabriel Philippes Le Bihan, sieur de Tréhouret, et de Jeanne Le Bihan, sa sœur, enfans de Jean Le Bihan, seigneur de Pennelé, et de demoiselle Gilette Gourio sa veuve, et création de tutelle à Toussaint, Claude et Gabrielle Le Bihan, faite en la juridiction du comté de Pensez le 14 decembre 1682, ladite tutelle donnée à ladite Gilette Gourio leur mère. Cet acte signé Coteve.

**IV<sup>e</sup> degré, bisayeul.** Jean Le Bihan, seigneur de Pennelé, Gilette Gourio sa femme, 1655. *De gueules à deux haches d'armes d'argent adossées, et un chef d'or ; écartelé d'argent à trois chevrons d'azur posés l'un au dessus de l'autre.*

Contract de mariage de **Jean** Le Bihan, seigneur de Pennelé et de Treouret, acordé le 17 janvier 1655 avec demoiselle **Gilette Gourio**, fille de François Gourio, seigneur de Lannester, et de demoiselle Jeanne de Kergroadès. Ce contract passé devant du Val, notaire à Lesneven.

Arrest de la Chambre etablie par le roy à Rennes pour la reformation de la noblesse du pays et duché de Bretagne, rendu le 16 mars 1669, par lequel Jean Le Bihan, sieur de Pennelé, fils ainé de nobles homs François Le Bihan, sieur dudit lieu de Pennelé, et de demoiselle Jeanne de Coetquiriou sa femme, est maintenu dans la possession de sa noblesse d'extraction. Cet arrest signé Malescot.

Sentence rendue en la juridiction de Pensés le 14 octobre 1624 par laquelle demoiselle Jeanne de Coetquiriou, veuve de noble homs François Le Bihan, sieur de Pennelé et de Treouret, est nommée curatrice de François, de Jean et de Claude Le Bihan, ses enfans.

**V<sup>e</sup> degré, trisayeul.** François Le Bihan, seigneur de Pennelé, Jeanne de Coetquiriou, sa femme, 1599. *D'or fretté de sable de six pièces.*

Décret de mariage de **François** Le Bihan, ecuyer, seigneur de Kerfunte-men, avec demoiselle **Jeanne de Coetsquiriou**, fille d'Alain de Coetsquiriou, sieur de

[fol. 118]

Treouret, et de demoiselle Beatrix de Kerliver, arrêté devant le senechal de Cornouaille, le 4 janvier 1599. Cet acte signé Fontaine.

Accord fait le 31 mai 1602 entre demoiselle Caterine Le Bihan, femme de Pierre du Cosquer, ecuyer, sieur de Kerlefrec, et nobles homs François Le Bihan, son frère, sieur de Launay et du Merdi, sur les different qu'ils avoient pour le partage qu'elle luy demandoit en noble comme en noble et en partable comme en partable, dans les successions nobles avantageuses et de gouvernement noble de nobles homs François Le Bihan et de demoiselle Marguerite de la Forest, sa femme, leurs père et mère, vivans sieur et dame de Pennelé. Cet acte reçu par de Poligné, notaire à Morlaix.

**VI<sup>e</sup> degré, 4<sup>e</sup> ayeul.** François Le Bihan, seigneur de Pennelé, Margue-

rite de la Forest sa femme, 1569. *D'azur à six quintefeuilles [d'or] posées 3, 2 et 1.*

Contract de mariage de noble homs **François** Le Bihan, seigneur de Pennelé, acordé le 21 février 1569 avec demoiselle **Marguerite de la Forest** fille de nobles homs messire Ives de la Forest, sieur de Kerauroux, et de dame Caterine Marcé. Ce contract passé devant Jégu, notaire à Morlaix.

Accord fait le 29 decembre de l'an 1565 entre nobles homs François Le Bihan, ecuyer, sieur de Pennelé, et noble homme Jean Le Bihan son frère juvigneur, ecuyer, sieur de Keralo, sur le partage en noble comme en noble et en partable comme en partable que ledit Jean Le Bihan demandoit dans les successions nobles et de gouvernement noble et avantageux de nobles gens Jean Le Bihan et Marguerite Treouret sa femme, vivans sieur et dame de Pennelé. Cet acte reçu par Campion, notaire à Morlaix.

**VII<sup>e</sup> degré, 5<sup>e</sup> ayeul.** Jean le Bihan, seigneur de Pennelé, Marguerite Treouret sa femme, 1528. *D'argent à un sanglier de sable passant, les yeux et la défense d'argent.*

Contrat de mariage de nobles gens **Jean** Le Bihan, sieur de Keralo, acordé le 23 aoust de 1528 avec **Marguerite Treouret**, fille unique de Jean Treouret et de demoiselle Jeanne Le Moine sa femme, sieur et dame de Kermadoret. Ce contrat passé devant Le Long, notaire à Morlaix.

Vente d'une rente qui etoit due sur la maison de Christophe Le Bihan et de Marie de la Rive, sa femme, située dans la ville de Morlaix, faite le 10 juin de l'an 1528

[fol. 118v]

par nobles homs Jean du Parc, sieur de Kerbizien, à noble Jean Le Bihan, ecuyer, sieur de Pennelé. Cet acte reçu par Taillart, notaire à Morlaix.

Nous, Louis-Pierre d'Hozier, chevalier, juge d'armes de la noblesse de France, conseiller du roy en ses conseils et commissaire de Sa Majesté pour luy certifier la noblesse de ses ecuyers et de ses pages,

Certifions au roy et à messire Henri Camille, marquis de Beringhen, premier ecuyer de Sa Majesté, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, et gouverneur des villes et citadelle de Chalon-sur-Saone, que **Tous-saint-Marie-Jaques-Joseph Le Bihan de Pennelé** et **Jean-Batiste-Marie-Claude-François Le Bihan de Pennelé de Treouret** son frere ont la noblesse necessaire pour estre admis au nombre des pages que Sa Majesté fait élever dans la Petite Ecurie, ainsi qu'il est justifié par les actes qui sont énoncés dans cette preuve que nous avons vérifiée et dressée à Paris le mercredi deuxieme jour du mois de juin de l'an mille sept cens soixante-deux.

[Signé] d'Hozier.